**COMMUNE de LANRIVAIN**

**Conseil Municipal du 2 Août 2023**

Procès-Verbal

L’an deux mil vingt-trois, le deux Août à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LANRIVAIN, régulièrement convoqué par le Maire par courrier en date du 26 juillet 2023, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, en la Maison Commune, sous la présidence de M. Philippe LE JONCOUR, Maire.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | **Présent** | **Représenté par** | **Absent** |
| **Philippe LE JONCOUR** | **X** |  |  |
| **Fabienne PAMPANAY** | **X** |  |  |
| **Sylvie STEUNOU** | **X** |  |  |
| **Alain JOANNOT** | **X** |  |  |
| **Zofia PINSON** | **X** |  |  |
| **Anne LE GALL** | **X** |  |  |
| **Bruno RAOULT** | **X** |  |  |
| **Annie LE ROLLAND** | **X** |  |  |
| **Héléna PERCHOC** | **X** |  |  |
| **Jean-François THOMAS** | **X** |  |  |
| **Denis CHELIN** | **X** |  |  |

***Secrétaire de séance : Sylvie STEUNOU***

***Secrétaire de séance adjoint : Anne le Gall***

**Présentation de l’Atlas de la Biodiversité par Gaby SIBERIL, CCKB et Alain CUPCIC, 1er conseiller délégué de la CCKB**

***Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à vingt heures quarante.***

***Monsieur le Maire donne lecture de l’ordre du jour.***

**ORDRE DU JOUR :**

* Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 17 Mai 2023
* Installation classée Jean-Michel LE CAM de KERIEN
* Sécurisation du Guiaudet
* Travaux Eglise
* Ecole publique : devis de peinture
* Le point sur les dossiers éoliens
* Répartition des frais notariés AKALP
* Achat d’équipements divers
* Changement de nomenclature comptable M57

Questions diverses.

1 **– Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 Mai 2023**

Le Code Général des Collectivités Territoriales indique que le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante et signé par le Maire et le ou les secrétaires. Le conseil Municipal est maître de la rédaction du procès-verbal qui est soumis à l’approbation des élus présents lors de la séance, après prise en compte éventuelle de leurs remarques.

Une proposition de PV est transmise en annexe de ce document.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**VALIDE** la proposition de procès-verbal

**2 – Installation classée Jean-Michel LE CAM de KERIEN**

Une consultation du public a été organisée dans la Commune de Kérien, du 27 juin au 25 juillet 2023, sur la demande d’installation classée présentée par Monsieur Jean-Michel LE CAM (installation classée soumise à enregistrement sous la rubrique 2111-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l’environnement) afin d’être autorisé à exploiter un élevage avicole sur le site de Crec’h Quenez Braz sur la commune de KERIEN.

Le projet de Jean-Michel LE CAM est d’arrêter l’atelier bovin, d’augmenter les effectifs de poulets lourds de 38 060 à 40 000 emplacements et d’arrêter l’exportation avec la Société Terrial pour mettre en place du compostage et revendre le compost à des agriculteurs locaux.

Le parcellaire ayant évolué depuis le dernier arrêté d’autorisation, le plan d’épandage est mis à jour dans le cadre de ce projet.

Le projet n’engendre aucune construction de bâtiments. Le compostage se fera dans une fumière de 320 m2 située sur l’ancien site d’élevage bovin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 11 voix « Pour »,

**DONNE UN AVIS FAVORABLE** à la demanded’autorisation de Monsieur Jean-Michel LE CAM afin d’être autorisé à exploiter un élevage avicole au lieu-dit « Crec’h Quenez Bras » à KERIEN.

**3 –Sécurisation du Guiaudet**

*Rapporteur : Madame Anne Le Gall, conseillère déléguée à la voirie*

La Commission Voirie s’est réunie le 12 juillet à 16 heures en présence de l’ADAC, représentée par Dominique BERNARD, l’ATD de Guingamp/Rostrenen représentée par Mme Emilie GRANDDENIS et ING CONCEPT, maître d’œuvre, représenté par Luc PAGE.

**Objectifs de l’aménagement :**

-Inciter les usagers de la route à circuler à 50 km/heure. Aujourd’hui, 90% des usagers circulent à plus de 50 km/heure.

-Sécuriser les sorties des voies communales sur la RD, voire les entrées privées des parcelles agricoles : problème de visibilité

-Budget de travaux maximum : 75 000 euros HT

-Proposition : créer un effet de porte d’entrée de village (marquage au sol, accompagner par de la végétation, …)

-Réduire la largeur de la RD par des marquages au sol (axe, bandes de rives, …)

-Mettre en place des stops en sortie des voies communales

-Panneaux lumineux Limitation à 50 km/heure avec détection de présence

-Deuxième point d’apport volontaire pour les déchets pour éviter que les riverains n’aient à traverser la chaussée

-Radar pédagogique

L’avant-projet sera présenté le mercredi 20 septembre par Luc PAGE à la Mairie à 11 heures.

Les travaux de sécurisation du site de Guiaudet se trouvant en grande partie sur le domaine public départemental, il convient de définir les conditions dans lesquelles sont aménagés et entretenus les équipements du domaine public départemental.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

-**ADOPTE** la convention relative à l’aménagement et à l’entretien d’équipements de voirie sur le domaine public départemental, conformément au modèle présenté par l’ATD de Guingamp-Rostrenen ;

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et documents à intervenir.

**4 – Travaux de l’Eglise**

*Rapporteur : Alain JOANNOT, 3ème adjoint au Maire, en charge des bâtiments communaux*

Une rencontre avec le maître d’œuvre, Stéphane LE GALL de LOGIBAT, a eu lieu en Mairie le 25 juillet dernier.

**Rappel**

Le Conseil Municipal a déclaré le marché de travaux sans suite le 17 mai 2023.

Une mission complète (avec suivi des travaux) auprès de LOGIBAT a été validée.

Un devis d’expertise parasitaire et de repérage amiante a été sollicité auprès du bureau d’études Paturel de Plérin. Cette expertise nécessite de déposer le lambris sur le pourtour de l’édifice.

***1ère option****:* ***La mérule a infesté le lambris***

Nous sommes contraints d’enlever la partie malade des arbalétriers, d’enlever le lambris dans sa totalité et de le remplacer

Coût estimé à 160 000 euros

***2ème option : La mérule a touché uniquement les arbalétriers***

Nous sommes contraints d’enlever la partie malade des arbalétriers, de reposer le lambris déposé et de changer toute la partie abîmée du lambris pour un coût impossible à estimer.

Quel que soit l’option, afin d’éviter des travaux exorbitants et pour mieux apprécier la qualité et la beauté de la charpente, il est proposé de faire des photos ou une vidéo de l’état de cette charpente avant de faire l’expertise parasitaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

-**ACCEPTE** de faire un constat de l’état de la charpente aux moyens d’une vidéo ou de photos ;

**-AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les devis correspondants (nacelle, drone,…)

**5 –Ecole publique : Devis de Peinture**

*Rapporteur : Alain JOANNOT, 3ème adjoint au Maire, en charge des bâtiments communaux*

La commission « Bâtiments » s’est réunie le 18 juillet suite à la réunion du Conseil d’école qui a émis le souhait de réaliser les travaux décrits ci-après :

-Repeindre les toilettes de la classe des petits

-Installer un déshumidificateur dans la classe des petits

-Classe de motricité

-Renforcer la structure

-Plafond de la classe du haut

-Fuite d’eau dans la toiture du préau du haut

-Urinoirs non utilisés (fuite) voire à supprimer

-Porte de la classe du haut qui ne ferme pas (serrure)

-Nettoyer les deux cours

-Repeindre les murs de clôture

-Coller du liège dans la classe du haut

-Repeindre la classe du haut

-Robinet de la garderie à resserrer

-Panneau d’affichage extérieur vitré

-Repeindre le mur du lavabo du préau

La commission a retenu :

-l’achat d’un déshumidificateur

-la réalisation de travaux de peinture :

-Pour la classe de maternelle : fenêtres, portail, porte d’entrée, le SAS WC, un mur de la classe ;

-Le préau autour du lave-mains

-Pour la classe de primaire : fenêtres et portes ;

-Porte de la cantine ;

Et en option, les murs extérieurs

Des devis ont été sollicités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité,

-**DECIDE DE RETENIR** le devis de l’entreprise DISSERBO et Fils de PLOUGUERNEVEL pour des travaux de peinture d’un montant de 4 588 euros TTC ;

-**D’ORGANISER une journée citoyenne**, courant semaine 35, pour l’entretien des murs extérieurs

**6 – Le point sur les dossiers éoliens**

Romain LEDUNOIS, représentant ELICIO, exploitant du parc éolien actuel, est venu présenter à la commission « éoliennes » le 26 juillet dernier, le projet de renouvellement du parc éolien.

Monsieur le Maire a fait le point sur l’avancement du dossier et annonce à l’Assemblée que le site d’implantation n’a pas encore été retenu.

Zone d’accélération à définir avant le 31 décembre 2023

**7 – Répartition des frais notariés Commune/Epoux TASSET**

Le Conseil Municipal, par délibération du 17 Mai 2023, a validé l’échange du bien communal, au 1 impasse des Mésanges cadastré AB78 et AB 226 (valeur de 40 000.00 euros) contre les terrains AB222 et AB 229 appartenant aux époux TASSET (valeur de 5 000.00 euros) de sorte que la soulte dûe par les époux TASSET est de 35 000.00 euros.

La prise en charge des frais notariés n’a pas été évoquée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

**DECIDE QUE** les frais notariés seront pris en charge par chaque échangiste sur la base du montant de la soulte de 35 000 euros et au prorata de la valeur de chaque immeuble (base de 5 000 euros pour la commune et de 40 000 euros pour les Epoux TASSET.)

Les crédits sont prévus au BP 2023.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les pièces à intervenir.

**8 – Achat d’équipement divers (déshumidificateur, poubelle, panneau d’affichage)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, **DECIDE**

**-DECIDE d’acquérir :** un panneau d’affichage d’opinion pour un montant de 1 359 euros HT ;

trois poubelles pour un montant global de 696 euros HT

**-de mettre en place** une programmation avec horloge du détecteur de présence de l’école

-**DECIDE,** à la majorité des membres, de ne pas acheter de déshumidificateur

**9 – Changement de nomenclature comptable M57**

Le CM, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

**DONNE son avis favorable** au passage à la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024 avec accord du comptable public.

**10 – Questions diverses**

-**Décoration de Noël :** accord du CM, à l’unanimité, pour le renouvellement du Contrat Illumin Breizh pour 3 ans 1197 euros/an

-**Abri de Football** : Devis JM PAMPANAY de 900 euros H accepté

-**Demande de subvention de la Bibliothèque municipale :** accord du CM, à l’unanimité, d’une subvention renouvelable de 700 euros par an

-**Adhésion ADAC, Veille sur les financements de projets** : Accord du CM, à l’unanimité, pour l’adhésion au coût annuel de 50 euros

**-Reprise du SAAD du CEKB** : Monsieur le Maire fait part à l’Assemblée qu’une réunion du Centre Communal d’Action sociale de Saint-Nicolas-du-Pélem a été organisée le 4 août dernier pour échanger sur la situation financière du Comité cantonal d’Entraide du Kreiz Breizh et sur le portage de repas à domicile.

Les repas sont confectionnés par la cuisine centrale de l’EHPAD de Saint Nicolas du Pélem et vendus au CEKB. La distribution est assurée par le personnel du CEKB (30 à 35 repas sont fabriqués journalièrement) – Pas de livraison le dimanche.

La cuisine de l’EHPAD vend le repas 7 euros ; le comité le facture aux usagers 11.65 euros le repas en semaine et 12.52 euros les dimanches et jours fériés.

Le CEKB ne règle pas les factures de l’EHPAD depuis septembre 2022.

Dette de la CEKB

Dette encourue de 18 053 euros (2022) + 27 496 euros du 01/01/2023 au 30/06/2023 soit 45 549 euros. Reste à facturer juillet et août 2023.

Une réunion est prévue début septembre en présence des Maires du secteur pour voir l’évolution de la dette suite à la gestion désastreuse du groupe AVEC.

**-Motion Ehpad proposée par la Commune de La Roche-Jaudy** : Accord du CM, à l’unanimité

La secrétaire de séance, Le Maire,

Sylvie STEUNOU Philippe LE JONCOUR